L'Anarcho-Syndicaliste n°36
mars avril1980
Organe de l'Union des Anarcho-Syndicalistes

OUVRIR LA GRILLE...

Pour la seconde année, la stratégie de M. Beullac en matière d'éducation s'appelle *«redéploiement»*. Il s'agit de profiter d'un tassement momentané de la population scolaire pour réaliser des économies sur le budget de l'Education.

L'instrument de cette politique est une grille, dite *grille Guichard,* appliquée nationalement depuis 1969: pour une école de 10 classes, par exemple, si l'effectif descend au-dessous de 261 élèves, on supprime une classe; si le nombre d'élèves dépasse 330, on en crée une. Dans ce calcul, le principe est acquis, pour les cours préparatoires, d'un effectif maximum de 25 élèves par classe.

Du fait même du tassement démographique, cette grille appliquée depuis 11 ans a entraîné cette année davantage de suppressions de classes. D'autant plus que l'administration a effectué un contrôle plus serré des effectif. Ainsi, pour l'enseignement primaire. on constate un déficit des créations par rapport aux suppressions qui permet à Beullac de transférer 390 postes du primaire dans le secondaire.

Même si les instituteurs, fonctionnaires, échappent aux menaces de licenciements, il n'est pas agréable de se voir contraints de postuler pour une autre école. De plus, les instituteurs ont raison de vouloir profiter de la pause démographique, à l'inverse de M. Beullac, pour améliorer leurs conditions de travail et les conditions d'enseignement des enfants. Au moment où l'on bavarde tant sur l'éducation, où l'on étale volontiers les échecs scolaires pour mettre en cause les enseignants et l'école *«aliénante»* pour proposer comme remède *«l'ouverture»* de l'école à l'entreprise ou aux groupes de pression, il est intolérable que le Ministre subordonne à des conditions de rentabilité un allégement d'effectifs qui permettrait un enseignement un peu plus actif et un peu plus individualisé. Il est intolérable, quand l'existence d'une école rurale est en jeu, que la notion de rentabilité puisse l'emporter sur celle de service public, donc laïque.

Il ne s'agit pas pour nous de demander la suppression de toute grille et de laisser les créations aux suppressions de classes à la discrétion des groupes de pression qui animeront les futurs Conseils d'Education départementaux. L'existence d'une grille dont l'application est contrôlée par les comités techniques paritaires représente une garantie d'équité, elle constitue également un facteur de mobilisation et d'unification dans la lutte pour l'allégement des effectifs.

Ce que les circonstances actuelles permettent de revendiquer, c'est l'amélioration de la grille de manière à étendre à toutes les classes le maximum de 25 élèves et, tout d'abord, l'application des conclusions de la *Commission Laurent* qui entérinait le maximum de 25 élèves pour les cours élémentaires... il y a 15 ans!

Le défilé parisien du mercredi 19 mars a ouvert la perspective d'une grève générale des instituteurs dont le principe fut adopté au *Conseil national* du S.N.I. (Passons sur la formule bizarre finalement retenue d'une grève de 48 heures, empruntée à la panoplie C.G.T. - C.F.D.T., qui n'apporte rien de plus qu'une grève de 24 heures). Le principe d'une grève générale sur le problème des effectifs est correct en soi. Elle ne comporte pas les dangers des actions menées dans certains départements sous la forme des grèves tournantes préconisées par U.&A., ou des grèves reconductibles dont la région parisienne fut le théâtre ces derniers mois.

A cet égard, il ne saurait être question pour les anarcho-syndicalistes, dans l'enseignement comme ailleurs, de s'associer à ces «collectifs» hétéroclites qui, comme les comités d'action de sinistre mémoire, tentent de se substituer aux organisations syndicales et ont pour effet de dresser des travailleurs contre les syndicats, solidaires de l'ensemble des enseignants, les anarcho-syndicalistes ne confondent pas ces collectifs avec les comités de grève élus, de même qu'ils ne confondent pas la grève, expression d'une volonté massive des travailleurs, avec ces actions minoritaires, dures et pures, coutumières à la C.F.D.T. dont la mission consiste à témoigner dans le siècle.

Est-ce à dire que l'amélioration des effectifs sera acquise au lendemain d'une grève générale de 24 heures ou de 48 heures? Il est difficile de le croire sans faire abstraction d'un contexte réel où la bourgeoisie remet chaque jour en cause une conquête ouvrière. Sans compter que le ralliement du front syndical S.G.E.N., S.N.C., S.N.E.T.P.-C.G.T., S.N.E.P. et S.N.E.S. à la grève des instituteurs ne renforcera pas forcément l'efficacité si la bande des cinq transforme la grève en une kermesse du *«ras-le-bol»* sur une plateforme fourre-tout. La décision de la C.G.T. de faire du 24 avril une journée nationale du mécontentement ajoutera encore au délayage.

Tout porte donc à penser que la modification de la grille Guichard - revendication qui engage autrement l'avenir (quel que soit le gouvernement), que celle, non négligeable, d'une rallonge budgétaire - exigera encore du temps et d'autres combats. Il n'y aurait là ni défaite ni déshonneur.

Par contre, la responsabilité des dirigeants du S.N.I. serait directement impliquée si la réaction des instituteurs contre les fermetures de classes était utilisée pour faire passer une autre marchandise. A ce sujet, on ne peut jamais dire que tout danger soit écarté. La présence des délégations officielles du P.S. et du P.C. en tête du défilé du 19 mars, ainsi que la demande d'un débat sur l'éducation au Parlement en cette période déjà préélectorale s'accordent difficilement avec les principes d'indépendance dont se réclame le S.N.I.

L'introduction par Guy Georges, dans son édito du 15 mars, d'une revendication de *«l'équipe éducative»*, la déclaration commune F.E.N.-F.C.P.E. du 27 mars qui, après avoir fustigé *«l'idée étriquée de l'enseignant, seul détenteur et médiateur des connaissances à acquérir»*, invite à *«renforcer leur collaboration au sein des structures de concertations existantes»*, confirment que nos craintes ne sont pas sans fondement. Si d'aventure la grève concernant l'amélioration des effectifs devait se transformer en une revendication de la *«participation»*, de la gestion tripartite, de la mise en place des nouveaux Conseils de l'Education précisément à l'ordre du jour de cette session parlementaire, alors il ne faudrait pas compter sur nous.

Certes, cela n'empêcherait pas la F.E.N. de tourner... à l'envers.

Serge MAHÉ.

P.S.: En toute objectivité, un élément rassurant: la «lettre aux parents» qui sert d'édito à *l'Ecole Libératrice* du 18 avril, maintient strictement la grève dans le cadre de l'amélioration des effectifs.

CHEZ LES POSTIERS...

Presque simultanément, les recettes et centres de tri postaux débrayaient plusieurs semaines au mois de mars, répondant ainsi, par des grèves massivement suivies, aux projets de suppressions d'emplois, de désorganisation du travail, de remise en cause des conditions de travail.

Il s'agit de Carcassonne, Montpellier et du P.L.M. gare de Lyon. La recette principale du Louvre témoignait sa solidarité en refusant de faire le travail de ce dernier. La direction des postes, aussitôt informée, abandonnait ses plans.

Qu'en est-il résulté de toutes ces luttes?

Carcassonne et Montpellier réussissaient à maintenir le statut quo. *«L'Humanité»*, bien qu'émettant certaines réserves, finissait par crier victoire. Le P.L.M. obtenait satisfaction avec le maintien du roulement. Quant aux effectifs, on parle à tort de *«créations d'emplois»* dans *«L'Humanité»*: il s'agit en réalité d'un arrivage de préposés qui va tout juste compenser les mutations.

Aujourd'hui, dans les P.T.T.. règne un climat de tension. Sans répit, le statut de la fonction publique est remis en question et plane la menace de privatisation. La principale revendication demeure les salaires. L'ensemble des postiers hésitent encore à se lancer dans un combat généralisé comme en 1974. On assiste néanmoins à des luttes contre la dégradation des conditions de travail, comme viennent de l'exprimer ces centres de tri.

Pendant la grande grève d'octobre-novembre 1974, la région P.T.T.-F.O. Ile-de-France proposait un Comité

régional de grève aux autres organisations qui refusaient, se réfugiant dans leur politique de division.

Des expériences similaires rendent compte du bien-fondé de cette pratique des comités de grève.

Pourquoi ne pas l'envisager aujourd'hui chez les postiers?

C. SOCHACKI.

RÉFLEXIONS SUR LA RECHERCHE FONDAMENTALE...

Lors de sa visite à Turin, Jean-Paul II fit la déclaration suivante: *«Ce n'est plus le Turin des Saints, mais le Turin de la grande industrie et d'une incessante violence, mettant sévèrement en cause tout l'héritage rationaliste, illuministe et scientiste du libéralisme laïciste des nations d'Occident et d'autre part la pratique du marxisme athée...».*

Il serait aussi vain qu'indécent pour un anarchiste de répondre aux propos débilitants d'un pape, quelle que soit l'admiration que lui vouent le maire communiste de Turin, Gremetz du P.C.F., Giscard d'Estaing et tant d'autres.

Nous nous contenterons de proposer à nos lecteurs cette partie du discours, prononcée le 7 janvier, à la séance solennelle de l'Académie des Sciences, par le Professeur Abragam, directeur de recherche au C.E.A., qui n'engage évidemment que lui-même, mais qui pose de manière différente le problème de la science et de la responsabilité du chercheur.

«...La Recherche fondamentale mérite d'être encouragée ai-je dit en commençant. Est-ce l'avis de tous? Depuis une dizaine d'années, on assiste à une remise en question ou, pour employer un mot qui a connu une extraordinaire fortune, à une contestation de la science. Cette contestation d'où vient-elle? Que dit-elle?

Elle vient de bâbord comme de tribord. Les uns reprochent à la Recherche Fondamentale de ne pas être rentable, de ne pas contribuer comme elle le devrait au perfectionnement de tout ce qui fait la civilisation moderne et le bonheur de l'homme; les automobiles et les lave-vaisselle, les téléviseurs et les magnétoscopes, les bombes à hydrogène et les missiles de croisière. Les autres lui reprochent d'être un outil particulièrement efficace dans la poursuite de ces objectifs détestables.

Selon d'autres, l'édifice de la connaissance est achevé dans ses grandes lignes, en physique du moins toutes les grandes découvertes sont faites et la Recherche Fondamentale marque le pas. S'il reste encore des points à éclaircir, ils peuvent attendre que les acquis de la connaissance aient été valorisés et exploités dans l'intérêt de la société.

D'autres enfin se dressent contre la connaissance scientifique dans son ensemble. Ils lui reprochent d'étouffer les élans et les activités instinctives du corps et de l'esprit. Ils englobent dans la même réprobation, la technologie aveugle de notre société scientiste qui détruit la nature.

Que répondre à tous ces contestataires qui parfois se contredisent les uns les autres? Commençons par les antiscientistes.

La science nous permet de comprendre le monde où nous vivons et les lois qui le régissent. Il m'apparaît que pour l'assemblée d'êtres pensants que sont les humains, il est certes des tâches plus immédiatement urgentes; il n'en est pas de plus importantes.

Sans doute les humains ne sont pas que des êtres pensants; ils ont d'autres activités que celles du cerveau, et le cerveau lui-même est le siège de bien d'autres activités que celle de la connaissance scientifique. Mais enfin nous aurons beau faire, nous ne serons jamais aussi fort qu'un cheval, aussi affectueux qu'un chien, aussi passionné qu'un babouin.

Si l'aventure humaine peut être considérée comme autre chose qu'une péripétie mineure dans l'évolution de la vie sur notre planète, si nous sommes autre chose et plus que des mollusques, des rats ou des bovins, c'est grâce à notre raison dont la connaissance scientifique est la forme la moins imparfaite.

Si penser, cela est une manifestation de cette dangereuse déviation que certains ont appelé scientisme, eh bien soyons scientistes.

Comprendre le monde matériel, c'est aussi le maîtriser, c'est échapper à l'esclavage des éléments naturels.

Cette nature qu'il est bon ton de décrire aujourd'hui comme infiniment bienfaisante, comme la mère

nourricière que ses enfants ingrats frappent et défigurent, nous avons trop tendance à oublier quelles rigueurs et quelles terreurs elle infligeait à l'homme jusqu'à ce qu'il ait appris à déchiffrer ses secrets.

Que la technologie moderne, née des conquêtes de la physique, de la chimie et bientôt de la biologie soit accompagnée d'un cortège de dangers et de maux, il serait absurde de chercher à le nier. Mais le savant dont les travaux fondamentaux ont permis la naissance d'une technologie dont la société fait un mauvais usage, a-t-il une responsabilité particulière dans ces abus? Doit-il soumettre ses recherches à une auto-censure - ou mieux à un aréopage de ses collègues - quelque chose comme un ordre des savants gardien d'une éthique professionnelle? C'est un problème trop vaste pour être débattu ici.

Quoiqu'il en soit, il m'apparaît que le bilan actuel de la technologie née de la science est encore largement positif. Cette situation peut se renverser dans l'avenir si l'on n'y prend pas garde, mais c'est là un problème de la société tout entière, c'est un problème politique. Les savants peuvent tout au plus contribuer à mieux le poser dans la mesure où ils sont mieux informés de certains de ses aspects, ce qui est loin d'être toujours le cas; ils ne peuvent pas, et je dirais plus, ils ne doivent pas imposer leur solution à la communauté.

Passons à ceux qui disent que le temps des grandes découvertes est terminé.

Personnellement, je trouve la physique que je pratique aussi passionnante, aussi fascinante qu'autrefois, et si parfois les problèmes me paraissent maintenant plus difficiles et les solutions proposées par mes jeunes collègues plus complexes, ce n'est là qu'une autre tendance fâcheuse de notre temps comme celle des escaliers trop raides et des caractères d'imprimerie trop petits.

Dois-je rappeler que c'est vers la fin du siècle dernier que des esprits aussi distingués que Mach et Poincaré proclamaient le caractère achevé de l'édifice classique de la physique au moment même où l'extraordinaire révolution de la relativité et des quanta allait le faire crouler. Et comment ne pas évoquer l'affirmation du grand expérimentateur Albert Michelson: “Nous entrons dans une époque où il ne restera à mesurer que la sixième décimale”. Cette sixième décimale qui, dans sa célèbre expérience, allait jeter à bas l'orgueilleux palais du temps et de l'espace absolu.

La physique connaît en ce moment précis, après une certaine période d'accalmie, un renouveau extraordinaire. De l'infiniment petit à l'infiniment grand, des particules élémentaires à la structure de l'univers, en passant par la matière condensée sous toutes ses formes, «tout bouge», pour parler familièrement théorie et expérience. Le temps des bilans définitifs n'est pas pour aujourd'hui. Il y a encore plus de choses sur la terre et au ciel que n'en rêve notre philosophie et comme l'a dit un autre Anglais, le romancier Aldous Huxley: “La queue de l'absolu est encore vierge de sel”.

Je voudrais pour finir revenir là par où j'ai commencé: Recherche Fondamentale et Recherche Appliquée.

L'importance de la science et de la technologie pour résoudre les immenses problèmes qui confrontent notre société s'impose à tous. Dans le domaine de la Recherche Appliquée, un grand effort de réflexion, de prospective, d'organisation, et sans doute de financement, car «science sans finance n'est que ruine de l'âme», est entrepris et qui ne s'en féliciterait. Je me dois cependant d'exprimer quelques inquiétudes. Des formules telles que: “le pilotage de la recherche par l'aval” que l'on entend beaucoup ces temps-ci. m'inspirent des réserves. Ces réserves ne sont motivées ni par le désir de défendre, je ne sais quelle liberté abstraite du chercheur, ni par le préjugé absurde que la Recherche Appliquée serait moins noble que la Recherche Fondamentale et par un refus de se salir les mains ou autre billevesées. Non, le souci qui m'anime est un souci d'efficacité. Je ne crois pas au mélange des genres. Age quod agis. Au cours de ma carrière, j'ai trop vu de travaux médiocres dont les auteurs, suivant leur interlocuteur, s'abritaient soit derrière l'utilité éventuelle de leur recherche, pour excuser son imprécision et son laxisme, soit derrière son intérêt fondamental pour exercer son inutilité patente. Je ne crois pas, pour ma part, que l'aval doive «piloter» la Recherche Fondamentale. L'aval doit savoir ce qu'il veut en fonction de ses besoins, de ses débouchés, de ses marchés à moyen et à long terme, et l'ayant apprécié, il peut passer commande à la Recherche, dès lors nécessairement Appliquée suivant des modalités à préciser. Cette Recherche Appliquée est, je le répète, aussi noble et aussi passionnante que l'autre, mais il faut qu'elle ait le courage de dire son nom. Pour passer ces commandes de façon efficace, l'aval devrait être informé de ce qui est possible, de ce qui est faisable dans l'état présent de la science. C'est une question d'organisation. Et puis l'aval doit payer ce qu'il commande. Et là encore, non pour des raisons idéologiques, mais parce que c'est la seule façon de s'assurer qu'il sait ce qu'il veut et qu'il commande à bon escient.

Quant à la Recherche Fondamentale, que l'aval la laisse en paix. La Recherche Fondamentale est une poule aux œufs d'or, qui pond de façon capricieuse. C'est hélas dans sa nature. Prenons garde de ne pas la tuer par une hâte excessive».

Anatole ABRAGAM,
Paris, le 7 janvier 1980

APPEL AUX LAÏQUES... *(Seconde publication)*

Depuis un siècle, l'école publique arrache à l'ignorance et à l'obscurantisme des générations d'enfants de paysans et d'ouvriers. Elle a promu le développement de la pensée rationnelle, de l'esprit critique de la tolérance au détriment des fanatismes. De ses bancs sont issus par milliers les cadres du mouvement ouvrier organisé.

Expression d'un régime de séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'école laïque représente un élément essentiel des libertés démocratiques qui permettent la poursuite de l'émancipation de l'humanité.

A l'indignation de tous les laïcs, de graves atteintes furent portées à cette laïcité de l'Etat depuis trente ans par les votes des lois Marie-Barangé - Debré et Guermeur qui octroient le versement des fonds publics aux écoles privées.

Aujourd'hui une offensive encore plus dangereuse menace directement l'école laïque et les enseignants. Sous couvert de participation des usagers à la gestion du service public, il s'agit de transformer les structures de l'école pour la soumettre à l'ingérance des groupes de pression de toutes natures, à travers une série de *«conseils»* (conseil d'école, équipe d'éducative, conseil de secteur, conseil de l'éducation...).

Après l'échec de fait des conseils d'école, rejetés par les enseignants et la grande majorité des parents, l'offensive obstinée se poursuit par la mise en avant de *«l'équipe éducative»* dont l'une des attributions serait *«l'évaluation permanente»* des instituteurs en remplacement du contrôle hiérarchique traditionnel qui, dans toutes les administrations de la fonction publique, doit garantir l'intégrité de l'agent à la fois vis-à-vis des usagers et de l'Etat-employeur.

C'est l'indépendance des enseignants dans l'exercice de leurs fonctions qui est visée par cette réforme sans précédent, c'est la remise en cause de leurs prérogatives statutaires afférentes au statut général de la fonction publique.

Au-delà de l'agression contre les enseignants, c'est la laïcité de l'école que condamne cette entreprise dont l'objectif est la mise en œuvre d'un enseignement imprégné d'idéologie par des *«éducateurs»* en tutelle.
Les laïques soussignés:

- dénoncent le forfait qui se prépare contre l'école;
- appellent à se mobiliser ceux qui, après avoir combattu les lois scélérates en faveur de l'école confessionnelle,
- n'acceptent pas aujourd'hui, sous un fallacieux prétexte d'une démocratisation de gestion,
- l'existence même de l'école laïque soit remise en cause.

Après la première publication, une seconde liste de signataires ci-dessous nous est parvenue. Devant le succès de cette pétition signée dans les départements par des parents, des enseignants, des syndicalistes ouvriers responsables, des élus du niveau municipal au niveau national, des associations, il ne nous sera plus possible pratiquement de poursuivre la publication de ces listes. Mais nous pouvons déjà nous féliciter de l'écho que continue de rencontrer ce texte au moment où l'*Assemblée Nationale* s'apprête à voter, dans le cadre du projet Bonnet, sur le développement des collectivités locales, l'institution des *Conseils départementaux de l'Education,* composés d'élus, d'enseignants, des parents, des groupes sociaux professionnels et qui se substitueraient aux commissions paritaires traditionnelles.

SIGNATAIRES (seconde liste):

AZOULAY Janine et Maurice (Paris) - BOUYER Paulette (Angers) - DALIAN Robert (Grigny) - DIDIER Paul (Rouen) - DECOLLAS Jean-Pierre (Guitrancourt) - FEUILLET Monique (Ronchin) - GAILLARD André (Niort) - GUILLE Henri (Villeneuve-St-Germain) - HUGONNET Géo et Angeline (Rilleux-le-Pape) - LABRUSSE Roger (St-Antoine-Noble-Val) - MOREAU Sylvie (Les Ponts-de-Cé) - NISON Raymond (Saint-Aignan-de-Grandlieu) - PALOPHY Elise (Toulouse) - PERRODO-LE MOYNE Henri (St-Georges-des-Sept-Voies) - TRAYAUD Guy (L'Aiguille) - TRAYAUD Monique (L'Aiguille) - LIVERTOUT Jean (Aixe-sur-Vienne) - LAMARDELLE Gérard (Isle) - FREISSOIX Danièle (Limoges) - MOLITON Colette (Verneuil) - MARCILLOUX Christiane (Couzeix) - BESSOUSRET René (Aixe) - CHEYROUX Alain (Isle) - SIMEONIN Jean-Marc (Isle) - GLANDUS Janine (Limoges) - GRAVEIAT Bernard (Limoges) - BEUSIMHOU Irène (Limoges) - BELLIGAUD Irène (Isle) - CERDA Odile (Limoges) - LEBOUTET Raymond (Isle) - LEYMARIE Suzanne (Pouluuzat) - PAILLER Guy (Couzeix) - REYNAUD Jean (Isle) - MARTIN Jean (Isle) - MOUZAT Jacqueline (Limoges) - SAINSOT Jean-Marc (Isle) - POMMIER Danielle (Limoges) - LACROIX Michel (Limoges) - PICAT B. (Panazol) - COLLIGNON M. (Isle) - DUFOUR Claude (L'Aiguille) - RIPPE Angel (L'Aiguille) - AYMARD Adrien (L'Aiguille) - CAIRE Pierre (L'Aiguille) - ROGER Jacques (Jourgnac) - RABE Thobie - ROGER Jacqueline (Jourgnac) - TROUTAUD Camille (L'Aiguille) - MOREAU Gilbert (L'Aiguille) - PLAUD Raymond (L'Aiguille) - DENIS René (Verneuil-sur-Vienne) - REVOIL André (L'Aiguille) - CHEYROUX Robert (Isle) -COUDERT Raymond (Sauviat-

sur-Vige) - GINOT Bernard (Boisseuil) - GAMBS Marc (Plaisir) - GRAUX Michel (Versailles) - LOMBARD Jacques (Argenteuil) - OVTCHARENKO Christine (Mantes-la-Jolie) - LAGUIONIE Michel (Limoges) - DHROUDIER Gilbert (Limoges) - DE SAINT-RIQUIER Marcel (Limoges) - THIERY Michel (Limoges) - PINGAUD Robert (Limoges) - FRESEAU Georges (Limoges) - LACROIX Georges (Limoges) - BONNAFY Franck (Limoges) - DACCORD François (Limoges) - TULOUP Philippe (Limoges) - ARMAND Daniel (Foyviat) - DUPUY Jacques (Foyviat) - BOUCHER Jean-Claude (Limoges) - SALAGNAC André (Bugeat) - FARET René (Panazol) - LYRAUD Jean-Pierre (Bellac) - KELLY D'ALLIVY Victor (Limoges) - DELAGE Bernard (Panazol) - ROUY Jean-Marie (Landouge) - CATHALIFAUD Jean-Claude (Limoges) - LEMMET Yves (Landouge) - CERET Marc (Nantiat) - BENAYOUNE Gilles (Limoges) - VILLEGER Jean-Marie (Limoges) - COUDERE Raymond (Isle) - BALAGE Jean (Isle) - LACHENAUD (Glanges) - CHEMIN Guy - PAUTE Daniel (Angoulême) - VERGER Claude (Limoges) - RIVET François (Saint-Junien) - MICMOLET Jh (Limoges) - BONUS Michel (Limoges) - FRESEAU Georges (Limoges) - SOULAT Monique (Limoges) - SOUDRAIN Michel (Limoges) - CHAPUY Roger (Saint-Junien) - DAULT Pierre - DUVERT Jean (Limoges) - ALVES David (Limoges) - CHAZELAS Robert (Limoges) - PANNEAU Gilbert (Limoges) - FRESEAU Michel - SOULAT J.-M. (Limoges) - CORBIN Joël (Villepreux) - BOLINET J.-M. (Poissy) - LHOTELAIN Claude (Poissy) - MICHELIZZA Marie-Anne (Poissy) - VILLEBAGNE Monique (Poissy) - RUIR Yvette (Poissy) - YANIDOU Chantal (Poissy) - PAROLA Odile (Poissy) - CORBIN Ariette (Villepreux) - PERIGOUX Alain (Limoges) - HUBERT Christian (St-Sulpice-Laurière) - DESBRUGERES Jean-Marie (Le Palais) - GOMBERT Philippe (Linières) - ARVIS Pierre (Isle).

La Fédération départementale de la Libre Pensée de la Haute-Vienne.

DES ORIGINES...

La Fédération de l'Enseignement Privé (F.E.P.), confédérée à la C.F. D.T., vient de tenir son congrès à Arras.

La F.E.P.-C.F.D.T., qui se situe résolument à gauche, allant jusqu'à demander aux partis *«qu'ils mettent fin à leurs polémiques et reconstruisent l'union des forces populaires»*, fournit un merveilleux exemple de recentrage, se proposant d'établir *«des convergences»* à la fois avec l'U.N.A.P.E.L., la F.E.N. et la C.G.T.

Bien entendu, la F.E.P.-C.F.D.T. veut mettre fin au *«dualisme scolaire»* et se prononce pour *«la nationalisation de l'enseignement privé et la transformation du système éducatif en général».*

En convergence intime avec la hiérarchie catholique qui met toujours ses œufs dans deux paniers, la F.E.P.-C.F.D.T. milite en faveur d'une école unique où les structures de gestion tripartite assureront une présence de l'Eglise.

Les pionniers du syndicalisme enseignant, sans illusion sur la nature et le rôle de l'Etat, avaient compris le danger d'une revendication de l'école unique dans un rapport de forces qui ne pouvait l'établir qu'au détriment de la laïcité.

C'est ce qu'exprime la résolution adoptée au congrès d'Angers en mars 1910 par la *Fédération des syndicats d'Instituteurs* dont la revue était *«l'Emancipation»:*

«Elle fait appel à tout ce que la classe ouvrière et paysanne compte d'esprits avisés, de cœurs droits et vaillants, afin que soit écartée cette menace qui, pour frapper problématiquement le passé, fermerait sûrement l'avenir: l'institution du Monopole de l'Enseignement au profit de l'Etat».

Ce que ses continuateurs devaient compléter, après le vote des lois anti-laïques, par la formule: fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée.

Logiques avec eux-mêmes, les militants de la Fédération déclaraient au même congrès:

«Il n'y a de place à l'école pour aucun culte religieux, laïque ou économique, mais seulement pour un enseignement rationnel basé sur les acquisitions de la science, donné d'après les méthodes les plus propres à éveiller et à développer progressivement les facultés de l'enfant par des maîtres scrupuleusement respectueux de sa liberté, en même temps qu'instruits et affranchis de tous préjugés».

Le contraire de *«l'enseignement engagé»* prôné par les militants du S.G.E.N.-C.F.D.T., non moins logiques avec eux-mêmes.

AU CONGRÈS DE LA FÉDÉCHIMIE F.O. (21 au 23 mars)...

Extraits de l'intervention de notre camarade M. Prévôtel, élu au Comité national:

«...Parmi les autres points à reprendre dans nos résolutions, je vous proposerai les trois suivants:

Le premier concerne l'indemnisation du chômage. Nous savons bien que les chômeurs - c'est le plus mauvais économiste français qui l'a suggéré - feraient bien de fonder des entreprises. Il leur sera de plus en plus difficile de le faire vu l'application d'un accord récent, malheureusement signé par les trois plus importantes confédérations, dont la nôtre, qui va conduire, dans les mois qui viennent, des milliers de chômeurs à la clochardisation. Les salariés ne sont pas responsables de la politique qui laisse se maintenir et s'accroître le chômage. Nous devons lutter pour l'indemnisation maximum du chômage pendant le temps qu'il faut.

Le second point concerne la question de la trop fameuse alternance école-entreprise. A la clochardisation économique, le patronat et l'Etat veulent ajouter la clochardisation intellectuelle.

Dans une brochure publiée en 1971 par le C.N.P.F., Huvelin, le prédécesseur de Ceyrac, précisait que *«dans une civilisation où le changement est la loi, il est indispensable que chaque travailleur ait la possibilité de se perfectionner et, quand il y a lieu, de s'adapter à des techniques nouvelles»*... quand il y a lieu...

Huvelin continue en affirmant la détermination du C.N.P.F. *«à participer à l'élaboration d'un programme d'action concret et, pour ce qui est de notre compétence, à sa mise en œuvre».*

Le contenu de la brochure montre ce qu'il y a lieu, pour le C.N.P.F.. de mettre en œuvre.

Page 7: *«S'agissant de connaissances, il convient de veiller à retenir d'abord celles qui sont nécessaires, soit du fait de la permanence de leur valeur, soit parce qu'elles commandent l'accès au meilleur emploi, sans céder à la tentation de l'encyclopédisme qui, au mieux, embarrassa inutilement l'esprit des jeunes et, au pire, fait de ceux-ci des opposants scolaires».*

Quand on connaît un peu ses classiques, on a envie de remarquer: S.G.E.N.-C.F.D.T. - C.N.P.F.. même combat! Passons.

Mais ces suggestions du C.N.P.F. ne sont évidemment pas gratuites. Le bout de l'oreille, et même l'oreille entière, perce page 22: *«Les industriels se rendront d'autant plus enclins à participer aux efforts énumérés ci-dessus, et à engager dans leurs entreprises des diplômés universitaires, qu'ils seront associés à la vie et à l'administration des universités en siégeant dans leurs conseils».*

Puis, concernant les étudiants qui auront été convenablement orientés: *«il est sûr que quand ceux-ci présenteront les connaissances et surtout les aptitudes et les attitudes nécessaires, les emplois correspondants seront trouvés ou créés».*

Vous avez bien entendu, nous revenons bien au XIXème siècle: des emplois, oui, pour les bien pensants.

En fait, le principe de l'alternance école-entreprise ne peut que conduire à de multiples dispositifs de relance de l'apprentissage patronal, à la remise au goût du jour des vieux principes empiriques et utilitaires de la formation professionnelle par l'employeur. Partout où le principe d'alternance est actuellement pratiqué, on ne peut que constater la réduction à un horaire dérisoire des cours réservés à la culture générale et aux notions de base.

Nous devons nous opposer à l'institutionalisation de cette alternance école-entreprise, à cette clochardisation intellectuelle, comme à la clochardisation économique...».

Marc PREVOTEL.

La résolution générale, adoptée à l'unanimité, affirme notamment:

«La Fédéchimie C.G.T.-F.O. n'accepte et n'acceptera ni le blocage du pouvoir d'achat, ni sa dégradation. Elle engagera résolument l'action contre toute tentative, quelles qu'en soient les raisons et les formes qui conduise à un transfert de charges et de richesses motivé par une recherche maximum du profit qui alimente et installe le chômage.

La Fédéchimie C.G.T.-F.O. n'accepte et n'acceptera jamais la remise en cause d'aucun des acquis et droits collectifs des travailleurs.

Elle dénonce la tentative du patronat et du gouvernement d'individualiser les droits des travailleurs et d'intégrer ces derniers et leurs organisations dans les rouages de l'Etat et de l'entreprise, ceci à seule fin de détruire l'arme collective qu'est la syndicalisme authentique.

Cette volonté de mieux asservir les travailleurs à l'entreprise se manifeste aujourd'hui notamment par les projets:

- d'individualisation et d'annulation du temps de travail,
- de création de conseils d'atelier,
- de création d'équipes semi-auto-nomes,
- de participation,
- d'expression des travailleurs dans l'entreprise,
- de participation individuelle de l'encadrement à la bonne marche de l'entreprise.

La Fédéchimie C.G.T.-F.O. appelle les travailleurs à être vigilants et à mettre en échec ces démarches d'où qu'elles viennent».

NOUVELLES BREVES...

A LA LANTERNE

"Nul n'est sensé ignorer la loi"..., essayez donc d'expliquer au percepteur que vous n'étiez pas au courant de la date limite des déclarations d'impôts, ou aux gendarmes que vous ignoriez les dispositions concernant le port de la ceinture.

Mais ça dépend des lois.... nul n'est sensé ignorer en effet que la loi promulgant le statut des objecteurs doit rester ignorée de ceux qui ne la connaissent pas. C'est du moins ce que stipule explicitement l'article L50 qui interdit toute publicité à l'égard de ladite loi.

En vertu de cet article, 10 objecteurs se sont trouvés en infraction pour diffusion illicite et furent chassés de la Foire de Marseille où ils perpétraient leur forfait en mars 1979.

Nonobstant les injonctions qui leur étaient faites, les 10 jeunes gens revinrent avec leurs tracts à l'emplacement même du stand de l'armée dont ils escaladèrent lestement le toit où les poursuivirent deux policiers imprudents sous le poids desquels s'effondra la toiture. Las! l'un des policiers en mourut.

Ces tribulations devaient conduire les 10 objecteurs devant le tribunal de Marseille qui les condamnait à 2 mois d'emprisonnement avec sursis sans inscription au casier judiciaire.

Le verdict n'eut pas l'heur de plaire au journal *«Le Méridional - La France»* qui déplorait avec véhémence: *"Cette mort, d'un policier en service commandé, il n'en sera jamais question... On attendait de la part du ministère de l'intérieur une partie civile pour défendre la mémoire de l'un des siens, victime de ces «héros de la Nation française», il n'y en eut pas et c'est bien dommage!"* (23-4-80).

Selon *«Le Méridional»*, si par malchance au coin d'un stop un gendarme avale son sifflet en vous interpellant, ou s'il glisse sur une peau de banane en se dirigeant vers votre véhicule vous encoureriez le risque d'être inculpé d'assassinat.

Mais l'ineffable *«Méridional»* trouvera sans doute des motifs de consolation dans le projet de réforme pénale qui, instituant la *«saisine directe»,* rétablit brutalement la suprématie de l'exécutif comme au bon vieux temps des lettres de cachet.

II faudra bien reprendre la Bastille... pour notre compte cette fois.

BIBLIOGRAPHIE

"L'ENCYCLOPEDIE ANARCHISTE" de Sébastien FAURE

Un document irremplaçable pour connaître la pensée et les positions des anarchistes entre les deux guerres mondiales.

4 volumes: 800 fr (possibilité de règlement en 4 versements). Commande à Christian Meriot, 7, rue du Muguet, 33000 Bordeaux.

COMMUNIQUE

Le groupe *«Les Temps Nouveaux»* (Troyes) de la *Fédération Anarchiste* édite une brochure de P. KROPOTKINE comprenant deux sujets:

- L'IDEE ANARCHISTE.
- L'ACTION ANARCHISTE DANS LA REVOLUTION.

Les textes, denses et fortement argumentés, n'ont pas une ride, annoncent prophétiquement le 20ème siècle et proposent des thèmes de réflexion et des modes d'action toujours valables à notre époque. La commander à:

M. LASNEAU, B.P.247, 10000 TROYES
Prix: 5 fr l'exemplaire; 4 fr au-dessus de 10 exemplaires (règlement à la commande). Prévoir frais de poste en plus (20%).

L'ANARCHO-SYNDICALISTE
Organe de l'*Union des Anarcho-Syndicalistes*
Nouvelle Série
Prix: le numéro, 3,00 F; Abonnement 10 numéros: 30,00 F; Abonnement de soutien: 60,00 F
C. C. P. ROUYER Claude N° 3 894 46 V NANTES.
CORRESPONDANCE: Serge MAHE, 12, rue du Danube 44300 St-HERBLAIN - Tél.: 40-22-78
Le Gérant : A. HEBERT
Imprimerie AUNEAU - NANTES